



Section réunies

DOSSIER CB N° 2024-32-006

SIVOM de Miélan Marciac

N° codique : 032023

Département du Gers

*Articles L. 1612-5 et L. 1612-14
du code général des collectivités territoriales*

AVIS

LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES OCCITANIE,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-4, L. 1612-5 et L. 1612-14, L. 1612-28, L. 2342-2, R. 1612-19 à R. 1612-8, R. 1612-21, R. 1612-25, L. 5111-1 et L. 5212-1, L. 5219 ;

Vu le code des juridictions financières, notamment ses articles L. 211-11, L. 232-1 et L. 244-1 ;

Vu les lois et règlements relatifs aux budgets des communes et de leurs établissements publics communaux et intercommunaux ;

Vu les arrêté n°2024-02 du 4 décembre 2023 de la présidente de la chambre régionale des comptes Occitanie relatif aux attributions des sections et aux formations de délibéré de la Chambre ;

Vu les instructions comptables M14, M57 et M41 ;

Vu la lettre du 30 avril 2024 enregistrée au greffe de la chambre, par laquelle le préfet du Gers l'a saisie sur le fondement des articles L. 1612-5 et L. 1612-14 du code général des collectivités territoriales, complétée de l'ensemble des pièces justificatives requises versées le 28 mai 2024 au greffe de la chambre ;

Vu la lettre du 6 mai 2024, de la présidente de la chambre régionale des comptes Occitanie, n° 2024-32-006 au président du SIVOM de Miélan Marciac, l'informant de la saisine susvisée et l'invitant à faire part de ses observations soit oralement, soit par écrit ;

Vu l'ensemble des pièces du dossier ;

Vu les conclusions du procureur financier près la chambre régionale des comptes Occitanie ;

Après avoir entendu Madame Fabienne PINEAU, première conseillère, en son rapport ;

ÉMET L'AVIS SUIVANT :

Sur la recevabilité de la saisine

1. Le préfet du Gers, par lettre susvisée du 30 avril 2024, a saisi la chambre régionale des comptes en application des articles L. 1612-5 et L. 1612-14 du code général des collectivités territoriales. La chambre a été saisie pour un déficit représentant 26,74 % des recettes de fonctionnement au compte administratif 2023, au titre de l'article L. 1612-14, et un budget primitif 2024 voté en déséquilibre au titre de l'article L. 1612-5.

L'article L.1612-5 dispose que : « lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'est pas voté en équilibre réel, la chambre régionale des comptes, saisie par le représentant de l'État dans un délai de trente jours à compter de la transmission prévue aux articles L. 2131-1, L. 3131-1 et L. 4141-1, le constate et propose à la collectivité territoriale, dans un délai de trente jours à compter de la saisine, les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire et demande à l'organe délibérant une nouvelle délibération.

La nouvelle délibération, rectifiant le budget initial, doit intervenir dans un délai d'un mois à partir de la communication des propositions de la chambre régionale des comptes.

Si l'organe délibérant ne s'est pas prononcé dans le délai prescrit, ou si la délibération prise ne comporte pas de mesures de redressement jugées suffisantes par la chambre régionale des comptes, qui se prononce sur ce point dans un délai de quinze jours à partir de la transmission de la nouvelle délibération, le budget est réglé et rendu exécutoire par le représentant de l'État dans le département. Si celui-ci s'écarte des propositions formulées par la chambre régionale des comptes, il assortit sa décision d'une motivation explicite ».

L'article L. 1612-14 dispose que «lorsque l'arrêté des comptes des collectivités territoriales fait apparaître dans l'exécution du budget, après vérification de la sincérité des inscriptions de recettes et de dépenses, un déficit égal ou supérieur à 10 % des recettes de la section de fonctionnement s'il s'agit d'une commune de moins de 20 000 habitants et à 5 % dans les autres cas, la chambre régionale des comptes, saisie par le représentant de l'État, propose à la collectivité territoriale les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire, dans le délai d'un mois à compter de cette saisine.

Lorsque le budget d'une collectivité territoriale a fait l'objet des mesures de redressement prévues à l'alinéa précédent, le représentant de l'État dans le département transmet à la chambre régionale des comptes le budget primitif afférent à l'exercice suivant... »

Si, lors de l'examen de ce budget primitif, la chambre régionale des comptes constate que la collectivité territoriale n'a pas pris de mesures suffisantes pour résorber ce déficit, elle propose les mesures nécessaires au représentant de l'État dans le département dans un délai d'un mois à partir de la transmission prévue à l'alinéa précédent. Le représentant de l'État règle le budget et le rend exécutoire après application éventuelle, en ce qui concerne les communes, des dispositions de l'article L. 2335-2. S'il s'écarte des propositions formulées par la chambre régionale des comptes, il assortit sa décision d'une motivation explicite.

En cas de mise en œuvre des dispositions des alinéas précédents, la procédure prévue à l'article L. 1612-5 n'est pas applicable ».

2. Les budgets votés par le comité syndical du SIVOM de Miélan Marciac le 15 avril 2024 ont été transmis au préfet du Gers le 19 avril 2024. La saisine de la CRC par le préfet du Gers a été

enregistrée au greffe de la chambre régionale des comptes Occitanie le 30 avril 2024, dans le délai imparti de 30 jours.

3. Le préfet a qualité pour agir.

4. Le président du SIVOM de Miélan Marciac a été informé de l'ouverture de cette procédure au titre des articles L. 1612-5 et L. 1612-14 le 6 mai 2024. Il n'a pas été apporté d'observations à la chambre.

5. Cette saisine au titre des articles L. 1612-5 et L. 1612-14 est, par suite, recevable.

Sur le délai imparti à la chambre pour statuer

6. L'article R. 1612-8 du code général des collectivités territoriales dispose que : « lorsque la chambre régionale des comptes est saisie par le représentant de l'État d'une décision budgétaire ou d'un compte administratif, le délai dont elle dispose pour formuler des propositions court à compter de la réception au greffe de l'ensemble des documents dont la production est requise selon le cas par les articles R. 1612-16, R. 1612-19, R. 1612-23, R. 1612-24 et R. 1612-27 ».

7. Les documents budgétaires, à l'appui de la saisine relevant des articles L. 1612-5 et L. 1612-14 précités ont été complétés dans leur intégralité le 27 mai 2024 et enregistrés au greffe le 28 mai 2024. Il y a donc lieu de faire courir de cette date le délai dont la juridiction dispose pour formuler ses propositions.

Sur le déficit du compte administratif

8. Le préfet du Gers, par lettre susvisée du 30 avril 2024, a saisi la chambre régionale des comptes au motif que l'arrêté des comptes pour l'exercice 2023 du syndicat faisait apparaître un déficit représentant 26,74 % des recettes de fonctionnement, supérieur au seuil de 10 % prévu par l'article L. 1612-14 pour les communes de moins de 20 000 habitants

9. Le déficit du compte administratif visé à l'article L. 1612-14 du code général des collectivités territoriales résulte de la somme algébrique des soldes des sections de fonctionnement et d'investissement du compte administratif principal, éventuellement majorée du montant du déficit du ou des comptes annexes. Les résultats à prendre en considération comprennent les restes à réaliser en recettes et en dépenses.

10. Le SIVOM de Miélan Marciac dispose de trois budgets : un budget principal et deux budgets annexes que sont le budget annexe photovoltaïque et le budget annexe prestations de services.

Sur la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif

11. L'arrêté des comptes de l'exercice 2023, tel qu'il a été adopté par le comité syndical du 15 avril 2024, présente, pour le budget principal, hors restes à réaliser, un déficit de clôture de 814 757 € et pour les budgets annexes photovoltaïque et prestations de services un excédent respectivement de 22 706 € et de 1 848 €. Le déficit de clôture agrégé pour les trois budgets est de 790 203 €.

12. Ces différents montants sont conformes aux écritures figurant sur le compte de gestion établi par le comptable :

Résultat de l'exercice 2023 (tous budgets)

Budgets agrégés 2023	Compte de gestion 2023		Compte administratif 2023		Ecart	
En €	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Recettes nettes	5 250 623,40	4 122 402,14	5 250 623,40	4 122 402,14	0	0
Dépenses nettes	4 011 044,83	5 137 295,28	4 011 044,83	5 137 295,28	0	0
Résultat de l'exercice	1 239 578,57	-1 014 893,14	1 239 578,57	-1 014 893,14	0	0
Report n-1	339 473,17	-1 354 361,37	339 473,17	-1 354 361,37	0	0
Résultat global	1 579 051,74	-2 369 254,51	1 579 051,74	-2 369 254,51	0	0
Résultat de clôture		-790 202,77		-790 202,77	0	0

Source CDG 2023 et CA SIVOM Miélan

Sur la prise en compte des restes à réaliser

13. Le seuil fixé à l'article L. 1612-14 du code général des collectivités territoriales doit s'apprécier après prise en compte des restes à réaliser en recettes et en dépenses, évalués au vu des justifications produites par la collectivité ; aux termes de l'article R. 2311-11 du code général des collectivités territoriales, « les restes à réaliser de la section d'investissement arrêtés à la clôture de l'exercice correspondent aux dépenses engagées non mandatées ainsi qu'aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre [...]. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement arrêtés à la clôture de l'exercice correspondent aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées ainsi qu'aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées. Ils sont reportés au budget de l'exercice suivant ».

14. Il n'y a pas de restes à réaliser pour les budgets annexes photovoltaïque et prestations de services au budget adopté en avril 2024. Ces éléments ont été confirmés par le SIVOM de Miélan Marciac.

15. Concernant le budget principal, il apparaît comme restes à réaliser en investissement, en annexe du compte administratif, 932 965 € en dépenses et 672 695 € en recettes, soit un solde négatif de 260 270 €. Ces montants doivent, cependant, être corrigés après examen des notifications des subventions et des paiements d'acomptes, des engagements juridiques en dépenses et leurs pièces justificatives (contrats, factures). Ils s'établissent alors à 998 419 € en dépenses et à 1 323 078 € en recettes, soit un solde positif de 324 659 €.

Sur le déficit total corrigé des restes à réaliser

16. Le budget principal présente un déficit de 814 757 €, qui, corrigé du solde positif des restes à réaliser de 324 659 €, s'établit alors à 490 098 €.

17. Après agrégation des budgets annexes, dont les résultats demeurent inchangés (excédents respectivement de 22 706 € et de 1 848 €), le déficit cumulé 2023 du syndicat s'élève donc à 465 544 €, au lieu de 1 050 473 €, soit un déficit égal à 11,85 % des recettes de fonctionnement de l'exercice 2023 (3 928 450,45 €). Il revient dès lors à la chambre d'examiner si, compte tenu de ce déficit, le budget 2024 a été voté en équilibre réel et, dans le cas contraire, de proposer des mesures de redressement

Résultat cumulé corrigé des restes à réaliser

Budget principal SIVOM	CA 2023			CA corrigé CRC		
en €	Dépenses	Recettes	Résultat (R-D)	Dépenses	Recettes	Résultat (R-D)
Fonctionnement	3 771 291,37	5 002 426,47		3 771 291,37	5 002 426,47	
Investissement	5 109 791,21	4 096 192,38		5 109 791,21	4 096 192,38	
Résultat de l'exercice 2023 (SF+SI) (a)	8 881 082,58	9 098 618,85		8 881 082,58	9 098 618,85	
Report N-1 en Fonctionnement	0,00	323 792,00		0,00	323 792,00	
Report N-1 en Investissement	1 356 085,32	0,00		1 356 085,32	0,00	
Total Reports N-1 (SF+SI) (b)	1 356 085,32	323 792,00	-1 032 293,32	1 356 085,32	323 792,00	-1 032 293,32
Résultats de clôture en Fonctionnement	3 771 291,37	5 326 218,47	1 554 927,10	3 771 291,37	5 326 218,47	1 554 927,10
Résultats de clôture en Investissement	6 465 876,53	4 096 192,38	-2 369 684,15	6 465 876,53	4 096 192,38	-2 369 684,15
Résultat clôture (A= a+b)	10 237 167,90	9 422 410,85	-814 757,05	10 237 167,90	9 422 410,85	-814 757,05
Restes à réaliser en Fonctionnement	0,00	0,00	0,00			0,00
Restes à réaliser en Investissement	932 965,76	672 695,45	-260 270,31	998 419,46	1 323 078,02	324 658,56
Total restes à réaliser à reporter (B)	932 965,76	672 695,45	-260 270,31	998 419,46	1 323 078,02	324 658,56
Résultat cumulé en Fonctionnement	3 771 291,37	5 326 218,47	1 554 927,10	3 771 291,37	5 326 218,47	1 554 927,10
Résultat cumulé en Investissement	7 398 842,29	4 768 887,83	-2 629 954,46	7 464 295,99	5 419 270,40	-2 045 025,59
Résultat cumulé (A+B)	11 170 133,66	10 095 106,30	-1 075 027,36	11 235 587,36	10 745 488,87	-490 098,49

Recalcul du seuil de déficit

Recalcul du seuil de déficit		CA 2023 voté	CA 2023 corrigé
Budgets agrégés cumulés	Section fonctionnement	1 579 051,74	1 579 051,74
	Section investissement	-2 629 524,82	-2 044 595,95
	SF+SI	-1 050 473,08	-465 544,21

18. La mise en œuvre des mesures de redressement prévues à l'article L. 1612-14 du code général des collectivités territoriales rendant inapplicable la procédure prévue à l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales, il y a dès-lors non-lieu à statuer sur ce dernier fondement.

Sur les propositions de modification du budget principal 2024

19. Il appartient à la chambre de vérifier que le budget 2024 respecte les conditions de l'équilibre réel prévu par le code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 1612-4 qui dispose que « le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissement et de provision, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice ».

20. Le budget principal a été voté par le comité syndical, le 15 avril 2024, en déséquilibre en section de fonctionnement, à hauteur de 7 044 389 € en dépenses et de 5 779 620 € en recettes, la section d'investissement présentant un équilibre à hauteur de 6 722 084 €. Les budgets annexes photovoltaïque et prestations de services sont présentés pour leur part en équilibre.

Sur l'affectation du résultat

21. La répartition du résultat de clôture 2023 à affecter pour le budget principal se décompose en une affectation au compte 1068 pour un montant de 1 554 927 €, le report en excédent de fonctionnement est de zéro euro. Ces montants seront à reprendre au budget 2024. Il n'y a pas de besoin de financement à couvrir sur les deux budgets annexes excédentaires. Les reports en excédents de fonctionnement à reprendre aux budgets annexes 2024 s'établissent à 22 705 € (BA photovoltaïque) et à 1 848 € (BA prestations de services).

Affectation du résultat

	2024	Budget voté	Différence
Résultat d'investissement	-2 369 684,15	-2 369 684,15	0,00
+ Restes à réaliser en recettes	1 323 078,02	672 695,45	650 382,57
- Restes à réaliser en dépenses	998 419,46	932 965,76	65 453,70
= Besoin de financement	-2 045 025,59	-2 629 954,46	584 928,87
Résultat de fonctionnement	1 554 927,10	1 554 927,10	0,00
Réserves (1068)	1 554 927,10	1 554 927,10	0,00
Report de fonctionnement	0,00	0,00	0,00

Sur les propositions budgétaires

22. En application de l'article L. 1612-14 du code général des collectivités territoriales, la chambre « propose à la collectivité territoriale les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire, dans le délai d'un mois à compter de cette saisine ». Aux termes de l'article R. 1612-21, les propositions formulées par la chambre ne peuvent porter que sur des mesures dont la réalisation relève de la seule responsabilité de la collectivité.

23. En application de l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales : « Les propositions de la chambre régionale des comptes, formulées conformément à l'article L. 1612-14 et tendant au rétablissement de l'équilibre budgétaire, portent sur des mesures relevant de la seule responsabilité de la collectivité ou de l'établissement public concerné, propres à apurer le déficit constaté. Elles précisent la période au cours de laquelle l'apurement doit intervenir ». Ainsi, les possibilités offertes de rééchelonnement de la dette bancaire et de subvention exceptionnelle de l'État, ne relèvent pas de la seule responsabilité de la collectivité.

24. Les corrections proposées par la chambre concernent le budget principal et sont développées dans les tableaux ci-dessous, les autres montants demeurant inchangés par rapport au budget voté. Dans ce cadre, une réduction des charges générales et des charges de personnel a été comptabilisée, ainsi qu'une réévaluation du montant de la dette.

Budget principal

Dépenses de fonctionnement

Compte	En euros	Projet de budget 2024	Réelles	Écart	Observations
60612	Énergie - Électricité	13 000	12 000	-1 000	Moyenne des 3 dernières années
60631	Fournitures d'entretien	96 350	90 000	-6 350	Moyenne des 3 dernières années
60633	Fournitures de voirie	700 000	560 000	-140 000	Réduction d'activité annoncée par le syndicat
60636	Habillement et Vêtements de travail	10 000	7 000	-3 000	Baisse des effectifs annoncée par l'ordonnateur
6068	Autres matières et fournitures.	130 000	87 000	-43 000	Moyenne des 3 dernières années
611	Contrats de prestations de services	12 000	11 000	-1 000	Le syndicat renégocie le contrat avec le prestataire des traceurs sur véhicules
61351	Matériel roulant	11 500	9 200	-2 300	Ces 2 lignes étaient précédemment suivies sur le cpte 6135 dont la moyenne des consommations était de 11892 € arrondi à 12 000 et proratisé par compte développé
61358	Autres	3 500	2 800	-700	
615221	Bâtiments publics	140 000	87 000	-53 000	Moyenne des 3 dernières années
615228	Autres bâtiments	39 000	30 000	-9 000	Réduction d'activité indiquée par le syndicat
6161	Multirisques	81 500	60 000	-21 500	Renégociation des contrats d'assurance en voie de finalisation par le syndicat
6182	Documentation générale et technique	261	515	254	Moyenne des 3 dernières années
6188	Autres frais divers	0	201	201	Moyenne des 3 dernières années
6218	Autre personnel extérieur	10 000	0	-10 000	Le syndicat n'indique plus recourir au personnel extérieur
6226	Honoraires	0	3 134	3 134	Moyenne des 3 dernières années
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000	1 975	-3 025	Moyenne des 3 dernières années
6232	Fêtes et cérémonies	5 500	0	-5 500	Crédits supprimés
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 000	776	-224	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	24 000	20 082	-3 918	
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	3 200	2 336	-864	

6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0	0	0	Montants rectifiés au vu de l'état synthétique de la paie transmis par le syndicat : ce dernier a simulé sur son logiciel la paie sur l'exercice 2024 en tenant compte des départs de personnels connus, du nouveau statut de certains personnels, contractuels et non plus titulaires et de l'arrêt du versement des indemnités de fonction aux élus (cf. délibération du comité syndical du 15/04/2024 de la suspension des indemnités du président et des vice-présidents à compter du 1er mai 2024.
64111	Rémunération principale	700 000	581 923	-118 077	
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	8 000	6 469	-1 531	
64113	NBI	1 800	1 770	-30	
64114	Non trouvé	0	0	0	
64118	Autres indemnités. Titu.	180 000	147 625	-32 375	
64131	Rémunérations non tit.	190 000	170 267	-19 733	
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	5 000	5 000	0	
64134	Non trouvé	0	0	0	
64138	Primes et autres indemnités non Tit.	55 000	49 540	-5 460	
64164	Non trouvé	0	0	0	
64168	Autres emplois aidés	0		0	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	170 000	146 145	-23 855	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	240 000	201 097	-38 903	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	12 000	8 937	-3 063	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	75 000	75 000	0	
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	1 050	1 050	0	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.	3 000	2 346	-654	
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000	1 000	0	
6478	Autres charges sociales diverses	9 000	8 500	-500	
6488	Autres	0	0	0	
6531	Indemnités, frais de mission et de formation des élus	0	0	0	
65311	Indemnités de fonction	5 855	7 319	1 464	
65313	Cotisations de retraite	246	0	-246	

6533	Indemnités des membres du Conseil économique, social, environnemental, de la culture et de l'éducation - section de la culture, de l'éducation et des sports	0	307	307	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	180 000	190 500	10 500	Majoré pour tenir compte des intérêts de la ligne de trésorerie de 800 k€ contractée le 2 octobre 2023 et non remboursée à ce jour
023	Virement à la section d'investissement	3 097 645	2 361 324	-736 321	Virement à la section d'investissement déterminé pour équilibrer la section de fonctionnement.
Compte	En euros	Projet de budget 2024	Ordre entre sections	Écart	Observations
042	Opérat° ordre transfert entre sections	262 002	262 002	0	Comptabilisation des amortissements 2024

Recettes de fonctionnement						
Compte	En euros	Projet de budget 2024	Réelles	Ordre entre sections	Écart	Observations
74748	Autres communes	3 757 865	3 757 865	0	0	La contribution votée, majorée d'une participation exceptionnelle de 30 € / habitant (votée le 15/04/2024)

Dépenses d'investissement						
Compte	En euros	Projet de budget 2024	Réelles	Ordre entre sections	Écart	Observations
1641	Emprunts en euros	1 030 460	1 310 000	0	279 540	Modifié du montant des échéances 2024 en capital au vu de l'état de la dette transmis par le syndicat

2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	958 414	598 868	325 000	-359 546	Réduction d'activité indiquée par le syndicat
------	--	---------	---------	---------	----------	---

Recettes d'investissement						
Compte	En euros	Projet de budget 2024	Réelles	Ordre entre sections	Écart	Observations
1311	État et établissements nationaux	6 175	0	0	-6 175	Examen des RAR : erreur d'imputation, concerne le 132 selon le syndicat
1312	Régions	22 090	0	0	-22 090	Examen des RAR : erreur d'imputation, concerne le 132 selon le syndicat
1313	Départements	59 900	0	0	-59 900	Examen des RAR : erreur d'imputation, concerne le 132 selon le syndicat
1321	État et établissements nationaux	0	36 838	0	36 838	Nouvelle recette, pièces justificatives reçues (2 subventions CEREMA).
1322	Régions	151 949	217 056	0	65 107	Ce compte ne comporte que des RAR. L'examen des PJ des RAR recettes : le montant des RAR au compte 1322 est arrêté à 217 056,44 €.
1323	Départements	63 475	207 293	0	143 818	Examen des PJ des RAR recettes : le montant des RAR au compte 1323 est arrêté à 197 593,13 € = 9 700 € de subventions 2024 notifiée.
1328			4 000		4 000	Subvention 2024 notifiée
13361	Dotation d'équipement des territoires ruraux	154 699	0	0	-154 699	Examen des RAR : erreur d'imputation, concerne le 13461 selon le syndicat
13461	Dotation d'équipement des territoires ruraux	256 149	681 514	0	425 366	Ce compte ne comporte que des RAR. L'examen des PJ des RAR recettes : le montant des RAR au compte 13461 est arrêté à 681 514,45 €
021	Virement de la section de fonctionnement	3 097 645	2 361 324	0	-736 321	Virement de la section de fonctionnement
040	Opérat° ordre transfert entre sections	262 002	262 002	0	0	Comptabilisation des amortissements 2024

- 25.** La couverture de l'annuité de la dette en capital, d'un montant de 1 310 000 €, est bien assurée par les ressources propres, d'un montant de 2 889 665 €.
- 26.** Les différentes corrections énumérées ci-dessus permettent d'arrêter la section de fonctionnement du budget principal, en équilibre, à hauteur de 5 779 620 €, tant en recettes qu'en dépenses.
- 27.** En raison de la contribution exceptionnelle de 30 euros par habitant déjà prélevée aux collectivités membres du syndicat par délibération du 15 avril 2024, la chambre n'a pas retenu de nouvel appel de fonds en 2024.
- 28.** En conséquence, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement ne permet pas de mettre le budget à l'équilibre. Malgré des opérations d'investissement réduites à leur minimum, la section d'investissement est arrêtée en déséquilibre à hauteur de 224 050 €, soit 6 642 078 € en dépenses et 6 418 028 € en recettes. Les budgets annexes demeurent inchangés dans leurs montants.
- 29.** Dès lors, le budget principal n'apparaît pas en équilibre, au sens de l'article L. 1612-4 du code général des collectivités territoriales. Cette situation doit conduire le syndicat à l'élaboration d'un plan pluriannuel de redressement sur deux ans pouvant passer par une réduction des charges, par la mise à jour des statuts et des modalités de contribution des communes membres et des règlements de travaux et prestations et par la recherche de financements extérieurs.

PAR CES MOTIFS :

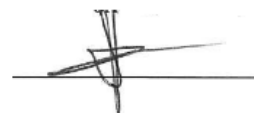
- 1) **DÉCLARE** recevable la saisine du préfet du Gers au titre des articles L. 1612-5 et L. 1612-14 du code des collectivités territoriales ;
- 2) **CONSTATE** que le déficit cumulé des comptes administratifs 2023 est supérieur au seuil de 10 % ;
- 3) **CONSIDÈRE** que les mesures de redressement ont déjà été instruites dans le cadre de l'article L. 1612-14 et appliquées au budget 2024 ;
- 4) **STATUE** à un non-lieu au rétablissement de l'équilibre au titre de l'article L. 1612-5 du code des collectivités territoriales ;
- 5) **PROPOSE** d'adopter les mesures correctives énoncées au présent avis, la section d'investissement du budget principal étant présentée en déséquilibre à hauteur de 224 050 € tel que détaillé dans les tableaux joints au présent avis ;
- 6) **PROPOSE** d'adopter un plan pluriannuel de redressement sur deux ans ;
- 7) **DEMANDE** au comité syndical de prendre, dans le délai d'un mois à compter de la notification des présentes propositions, une nouvelle délibération rectifiant le budget initial 2024 et tenant compte du plan de redressement ;
- 8) **RAPPELLE** au président du syndicat qu'en application de l'article R. 1612-18 du code général des collectivités territoriales, le présent avis de la chambre doit être publié, dès sa réception, sous sa responsabilité, par affichage ou insertion dans un bulletin officiel ; qu'en application du 1^{er} alinéa de l'article L. 1612-19 du code général des collectivités territoriales, le comité syndical doit être tenu informé, dès sa plus proche réunion, de l'avis rendu par la chambre ; qu'en application du 2nd alinéa du même article, l'avis fera l'objet d'une publicité immédiate sans attendre la réunion de l'assemblée délibérante.

Le présent avis sera notifié au préfet du département du Gers, au président du SIVOM de Miélan Marciac et une ampliation sera adressée au directeur des finances publiques du Gers.

Délibéré à Montpellier le 11 juin 2024.

Présents : M. Olivier PAGES, président de la première section, président de séance,
M. Hervé BOURNOVILLE, président de la troisième section,
M. Jean-François BRUNET, premier conseiller,
Mme. Marjorie MERLIAUD-HUBERT Marjorie, première conseillère,
Mme. Fabienne PINEAU, première conseillère, rapporteur.

Le président de séance



Olivier PAGES

ANNEXES

- Budget principal**

Section de fonctionnement

Chap.	Libellé	Budget voté	Proposition	Différence
011	Charges à caractère général	1 753 511 €	1 467 725 €	-285 786 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 689 050 €	1 429 863 €	-259 187 €
014	Atténuation de produits	0 €	0 €	0 €
016	APA	0 €	0 €	0 €
017	RSA/Régularisation de RMI	0 €	0 €	0 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	17 061 €	18 586 €	1 525 €
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0 €	0 €	0 €
Total des dépenses de gestion courante		3 459 622 €	2 916 174 €	-543 448 €
66	Charges financières	224 120 €	234 620 €	10 500 €
67	Charges spécifiques	700 €	5 200 €	4 500 €
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	300 €	300 €	0 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 684 742 €	3 156 294 €	-528 448 €
023	Virement à la section d'investissement	3 097 645 €	2 361 324,15 €	-736 321 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	262 002 €	262 002 €	0 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €	0 €	0 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 359 647 €	2 623 326 €	-736 321 €
D002	Résultat reporté ou anticipé	0 €	0 €	0 €
TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées		7 044 389 €	5 779 620 €	-1 264 769 €
013	Atténuations de charges	40 000 €	40 000 €	0 €
016	APA	0 €	0 €	0 €
017	RSA/Régularisation de RMI	0 €	0 €	0 €
70	Produits des services, du domaine et ventes...	120 000 €	120 000 €	0 €
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0 €	0 €	0 €
731	Fiscalité locale	0 €	0 €	0 €

74	Dotations et participations	3 787 465 €	3 787 465 €	0 €
75	Autres produits de gestion courante	10 €	10 €	0 €
Total des recettes de gestion courante		3 947 475 €	3 947 475 €	0 €
76	Produits financiers	2 645 €	2 645 €	0 €
77	Produits spécifiques	4 500 €	4 500 €	0 €
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0 €	0 €	0 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 954 620 €	3 954 620 €	0 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 825 000 €	1 825 000 €	0 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €	0 €	0 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 825 000 €	1 825 000 €	0 €
R002	Résultat reporté ou anticipé	0 €	0 €	0 €
TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées		5 779 620 €	5 779 620 €	0 €
Résultat prévisionnel		-1 264 769 €	0 €	1 264 769 €

Section d'investissement

Chap.	Libellé	Budget voté	Proposition	Différence
018	RSA	0 €	0 €	0 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations)	0 €	0 €	0 €
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations)	0 €	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations)	379 420 €	379 421 €	1 €
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations)	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations)	958 414 €	598 867 €	-359 547 €
Total des dépenses d'équipement		1 337 834 €	978 288 €	-359 546 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0 €	0 €	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 030 460 €	1 310 000 €	279 540 €
18	Compte de liaison: affectation (BA, régie)	0 €	0 €	0 €
26	Particip. et créances rattachées	0 €	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €	0 €
Total des dépenses financières		1 030 460 €	1 310 000 €	279 540 €
45..1	Chapitres d'opé. pour compte de tiers	159 106 €	159 106 €	0 €
Total des dépenses réelles d'investissement		2 527 400 €	2 447 394 €	-80 006 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 825 000 €	1 825 000 €	0 €

041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 825 000 €	1 825 000 €	0 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	2 369 684 €	2 369 684 €	0 €
TOTAL des dépenses d'investissement cumulées		6 722 084 €	6 642 078 €	-80 006 €
018	RSA	0 €	0 €	0 €
13	Subventions d'investissement reçues (sauf le 138)	793 463 €	1 225 728 €	432 265 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	326 600 €	326 600 €	0 €
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	0 €	0 €	0 €
204	Subventions d'équipement versées	0 €	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0 €	0 €	0 €
Total des recettes d'équipement		1 120 063 €	1 552 328 €	432 265 €
10	Dot, fonds divers et réserves (sauf 1068)	378 000 €	378 000 €	0 €
1068	Excédent de fonct. capitalisés	1 554 927 €	1 554 927 €	0 €
138	Autres subv. d'invest non transférables	0 €	0 €	0 €
16_	Emprunts et dettes assimilées (Comptes 165, 166, 16449)	0 €	0 €	0 €
18	Compte de liaison: affectation (BA, régie)	0 €	0 €	0 €
26	Particip. et créances rattachées	0 €	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	23 085 €	23 085 €	0 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	127 256 €	127 256 €	0 €
Total des recettes financières		2 083 268 €	2 083 268 €	0 €
45..2	Chapitre des opé. pour compte de tiers	159 106 €	159 106 €	0 €
Total des recettes réelles d'investissement		3 362 437 €	3 794 702 €	432 265 €
021	Virement de la section de fonctionnement	3 097 645 €	2 361 324 €	-736 321 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	262 002 €	262 002 €	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 359 647 €	2 623 326 €	-736 321 €
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0 €	0 €	0 €
TOTAL des recettes d'investissement cumulées		6 722 084 €	6 418 028 €	-304 056 €
Résultat prévisionnel		0 €	-224 050 €	-224 050 €

Section de fonctionnement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
011	Charges à caractère général	1 467 725 €	013	Atténuations de charges	40 000 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 429 863 €	016	APA	0 €
014	Atténuation de produits	0 €	017	RSA/Régularisation de RMI	0 €
016	APA	0 €	70	Produits des services, du domaine et ventes...	120 000 €
017	RSA/Régularisation de RMI	0 €	73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	18 586 €	731	Fiscalité locale	0 €
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0 €	74	Dotations et participations	3 787 465 €
			75	Autres produits de gestion courante	10 €
Total des dépenses de gestion courante		2 916 174 €	Total des recettes de gestion courante		3 947 475 €
66	Charges financières	234 620 €	76	Produits financiers	2 645 €
67	Charges spécifiques	5 200 €	77	Produits spécifiques	4 500 €
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	300 €	78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 156 294 €	Total des recettes réelles de fonctionnement		3 954 620 €
023	Virement à la section d'investissement	2 361 324 €			
042	Opérat° ordre transfert entre sections	262 002 €	042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 825 000 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €	043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 623 326 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 825 000 €
TOTAL		5 779 620 €	TOTAL		5 779 620 €
D002	Résultat reporté ou anticipé	0 €	R002	Résultat reporté ou anticipé	0 €
TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées		5 779 620 €	TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées		5 779 620,00 €

Section d'investissement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
018	RSA	0 €	018	RSA	0 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations)	0 €	13	Subventions d'investissement reçues (sauf le 138)	1 225 728 €
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations)	0 €	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	326 600 €
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations)	379 421 €	20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations)	0 €	204	Subventions d'équipement versées	0 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations)	598 868 €	21	Immobilisations corporelles	0 €
			22	Immobilisations reçues en affectation	0 €
			23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0 €
Total des dépenses d'équipement		978 288 €	Total des recettes d'équipement		1 552 328 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0 €	10	Dot, fonds divers et réserves (sauf 1068)	378 000 €
13	Subventions d'investissement	0 €	1068	Excédent de fonct. capitalisés	1 554 927 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 310 000 €	138	Autres subv. d'invest non transférables	0 €
18	Compte de liaison: affectation (BA, régie)	0 €	16	Emprunts et dettes assimilées (Comptes 165, 166, 16449)	0 €
26	Particip. et créances rattachées	0 €	18	Compte de liaison: affectation (BA, régie)	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	26	Particip. et créances rattachées	0 €
			27	Autres immobilisations financières	23 085 €
			024	Produits des cessions d'immobilisations	127 256 €
Total des dépenses financières		1 310 000 €	Total des recettes financières		2 083 268 €
45..1	Chapitres d'opé. pour compte de tiers	159 106 €	45..2	Chapitre des opé. pour compte de tiers	159 106 €
Total des dépenses réelles d'investissement		2 447 394 €	Total des recettes réelles d'investissement		3 794 702 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 825 000 €	021	Virement de la section de fonctionnement	2 361 324 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	040	Opérat° ordre transfert entre sections	262 002 €
			041	Opérations patrimoniales	0 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 825 000 €	Total des recettes d'ordre d'investissement		2 623 326 €
TOTAL		4 272 394 €	TOTAL		6 418 028 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	2 369 684 €	R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0 €
TOTAL des dépenses d'investissement cumulées		6 642 078 €	TOTAL des recettes d'investissement cumulées		6 418 028,48 €

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT	5 779 620 €	5 779 620 €
+	+	+
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0 €	0 €
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0 €	0 €
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 779 620 €	5 779 620 €

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT	3 273 975 €	5 094 950 €
+	+	+
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	998 419 €	1 323 078 €
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	2 369 684 €	0 €
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6 642 078 €	6 418 028 €

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	12 421 698 €	12 197 648 €
------------------------	--------------	--------------

- Budget annexe prestations de services (inchangé par rapport au budget 2024 voté)

Section de fonctionnement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
011	Charges à caractère général	210 000 €	013	Atténuations de charges	0 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	60 000 €	016	APA	0 €
014	Atténuation de produits	0 €	017	RSA/Régularisation de RMI	0 €
016	APA	0 €	70	Produits des services, du domaine et ventes...	270 152 €
017	RSA/Régularisation de RMI	0 €	73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	500 €	731	Fiscalité locale	0 €
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0 €	74	Dotations et participations	0 €
			75	Autres produits de gestion courante	0 €
Total des dépenses de gestion courante		270 500 €	Total des recettes de gestion courante		270 152 €
66	Charges financières	0 €	76	Produits financiers	0 €
67	Charges spécifiques	1 500 €	77	Produits spécifiques	0 €
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0 €	78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		272 000 €	Total des recettes réelles de fonctionnement		270 152 €
023	Virement à la section d'investissement	0 €			
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €	042	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €	043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0 €
TOTAL		272 000 €	TOTAL		270 152 €
D002	Résultat reporté ou anticipé	0 €	R002	Résultat reporté ou anticipé	1 848 €
TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées		272 000 €	TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées		272 000 €

Section d'investissement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
018	RSA	0 €	018	RSA	0 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations)	0 €	13	Subventions d'investissement reçues (sauf le 138)	0 €
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations)	0 €	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	0 €
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations)	0 €	20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations)	0 €	204	Subventions d'équipement versées	0 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations)	0 €	21	Immobilisations corporelles	0 €
			22	Immobilisations reçues en affectation	0 €
			23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0 €
Total des dépenses d'équipement		0 €	Total des recettes d'équipement		0 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0 €	10	Dot, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €	1068	Excédent de fonct. capitalisés	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €	138	Autres subv. d'invest non transférables	0 €
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0 €	16_	Emprunts et dettes assimilées	0 €
26	Particip. et créances rattachées	0 €	18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	26	Particip. et créances rattachées	0 €
			27	Autres immobilisations financières	0 €
			024	Produits des cessions d'immobilisations	0 €
Total des dépenses financières		0 €	Total des recettes financières		0 €
45..1	Chapitres d'opé. pour compte de tiers	0 €	45..2	Chapitre des opé. pour compte de tiers	0 €
Total des dépenses réelles d'investissement		0 €	Total des recettes réelles d'investissement		0 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €	021	Virement de la section de fonctionnement	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	040	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €
			041	Opérations patrimoniales	0 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0 €	Total des recettes d'ordre d'investissement		0 €
TOTAL		0 €	TOTAL		0 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0 €	R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0 €
TOTAL des dépenses d'investissement cumulées		0 €	TOTAL des recettes d'investissement cumulées		0 €

- Budget annexe photovoltaïque (inchangé par rapport au budget 2024 voté)

Section d'exploitation

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
011	Charges à caractère général	24 000 €	013	Atténuations de charges	0 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	0 €	70	Ventes produits fabriqués, prestations	40 000 €
014	Atténuation de produits	0 €	73	Produits issus de la fiscalité	0 €
			74	Subventions d'exploitation	0 €
65	Autres charges de gestion courante	0 €	75	Autres produits de gestion courante	0 €
Total des dépenses de gestion des services		24 000 €	Total des recettes de gestion des services		40 000,00 €
66	Charges financières	2 710 €	76	Produits financiers	0 €
67	Charges exceptionnelles	12 913 €	77	Produits exceptionnels	0 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0 €	78	Reprises sur provisions et dépréciations	0 €
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0 €			
022	Dépenses imprévues d'exploitation	0 €			
Total des dépenses réelles d'exploitation		39 623 €	Total des recettes réelles d'exploitation		40 000 €
023	Virement à la section d'investissement	1 150 €			
042	Opérat° ordre transfert entre sections	26 211 €	042	Opérat° ordre transfert entre sections	4 708 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €	043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		27 361 €	Total des recettes d'ordre d'exploitation		4 708 €
TOTAL		66 984 €	TOTAL		44 708 €
D002	Résultat reporté ou anticipé	0 €	R002	Résultat reporté ou anticipé	22 276 €
TOTAL des dépenses d'exploitation cumulées		66 984 €	TOTAL des recettes d'exploitation cumulées		66 984 €

Section d'investissement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
			13	Subventions d'investissement	0 €
			16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0 €
20	Immobilisations incorporelles	0 €	20	Immobilisations incorporelles	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	21	Immobilisations corporelles	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	22	Immobilisations reçues en affectation	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	23	Immobilisations en cours	0 €
	Total des opérations d'équipement	0 €			
Total des dépenses d'équipement		0 €	Total des recettes d'équipement		0 €
10	Dotations, fond divers et réserves	0 €	10	Dot, fonds divers et réserves (hors 106)	0 €
			106	Réserves	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €			
16	Emprunts et dettes assimilées	23 083 €	165	Dépôts et cautionnements reçus	0 €
18	Compte de liaison : affectation à...	0 €	18	Compte de liaison : affectation à...	0 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €	26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	27	Autres immobilisations financières	0 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0 €			
Total des dépenses financières		23 083 €	Total des recettes financières		0 €
4581	Total des opé. pour compte de tiers	0 €	4582	Total des opé. pour compte de tiers	0 €
Total des dépenses réelles d'investissement		23 083 €	Total des recettes réelles d'investissement		0 €
			021	Virement de la section d'exploitation	1 150 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	4 708 €	040	Opérat° ordre transfert entre sections	26 211 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	041	Opérations patrimoniales	0 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		4 708 €	Total des recettes d'ordre d'investissement		27 361 €
TOTAL		27 791 €	TOTAL		27 361 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté	0 €	R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	430 €
TOTAL des recettes d'investissement cumulées		27 791 €	TOTAL des recettes d'investissement cumulées		27 791 €
